



La Fourmilière

Chemin en Purian 7

1197 Prangins

022 362 21 14

admin@lafourmiliere.ch

INSCRIPTION VACANCES DE ETE (JUILLET) 2024 - NON-FOURMILIERE

A RETOURNER avant le 27 MAI 2024

Date	Matin sans Repas 7h00-12h00	Matin avec Repas 7h00-13h30	Repas et après-midi 12h00-18h15	Après-midi seulement 13h30-18h15	Journée avec repas 7h00-18h15
Lundi 01.07.2024					
Mardi 02.07.2024					
Mercredi 03.07.2024					
Jeudi 04.07.2024	SORTIE	SORTIE	SORTIE	SORTIE	
Vendredi 05.07.2024					
Lundi 08.07.2024					
Mardi 09.07.2024	SORTIE	SORTIE	SORTIE	SORTIE	
Mercredi 10.07.2024					
Jeudi 11.07.2024	SORTIE	SORTIE	SORTIE	SORTIE	
Vendredi 12.07.2024					

Remarques :

- pendant les vacances La Fourmilière est ouverte de 07h00 à 18h15
- l'arrivée de l'enfant le matin se fera **impérativement** avant 09h00
- le départ des enfants se fera en début d'après-midi à 13h30 et le soir dès 17h00
- votre enfant doit venir avec des **pantoufles ainsi qu'une brosse à dent**
- merci **de toujours munir l'enfant d'habits adéquats selon l'activité choisie y.c. casquette, sac à dos et gourde**
- une participation aux frais peut être demandée pour les sorties

IDENTIFICATION DE L'ENFANT

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____

NPA / Localité : _____

Degré scolaire : _____ Maître(sse) de classe : _____

Merci de joindre au présent formulaire une copie de la pièce d'identité de votre enfant.

AUTORITE PARENTALE

Nom : _____ Prénom : _____ Tél. : _____

Adresse e-mail : _____

Personne autorisée à venir chercher votre enfant à La Fourmilière si autre.

Nom : _____ Prénom : _____ Tél. : _____

En cas d'urgence, cette personne peut-elle être contactée ? oui non

Votre enfant présente-t-il un problème médical qu'il pourrait nous être utile de connaître (allergies alimentaires, autres) ? _____

Date : _____ Signature : _____

Le règlement et conditions de La Fourmilière s'appliquent aux dépannages effectués. **En cas d'urgence, tout en avertissant les parents dans la mesure du possible, l'équipe éducative est autorisée à prendre les mesures qui s'imposent. Les parents s'engagent à supporter les frais d'une éventuelle intervention (via leur assurance).**